



Challenge Fédéral 2015

Version 2 du 29 avril 2015

Art. 1 – Organisation.

A- Cette compétition se joue en tripléte mixte (une dame et deux hommes) avec handicap à 70%.

B- Elle est organisée en trois phases :

- ◆ Une phase départementale les **13 et/ou 14 juin 2015**.
- ◆ Une phase régionale les **5 et/ou 6 septembre 2015**.
- ◆ Une finale inter-régionale les **14 et 15 novembre 2015**.
 - Finale U (Alsace, Bourgogne, Champagne Ardennes, Franche-Comté et Lorraine) en Lorraine.
 - Finale V (Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées et Provence Alpes Côte d'Azur) en Languedoc Roussillon.
 - Finale W (Bretagne, Centre, et Pays de la Loire) en Pays de la Loire.
 - Finale X (Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes) en Aquitaine.
 - Finale Y (Basse Normandie, Haute Normandie, Ile de France, Nord Pas de Calais et Picardie) en Haute Normandie.
 - Finale Z (Auvergne et Rhône Alpes) en Rhône Alpes.

ART. 2 – Les participants.

A - La compétition est ouverte à tout licencié(e) F.F.B.S.Q.

B - Les triplétes sont composées d'une licenciée et de deux licenciés issus des clubs d'un même département.

C - De la phase départementale à la phase ~~nationale~~ **inter-régionale**, chaque équipe ne peut utiliser plus de 6 joueurs/joueuses avec un maximum de 5 joueurs/joueuses par phase.

D - De la phase départementale à la phase ~~nationale~~ **inter-régionale**, aucun joueur ne peut faire partie de deux équipes différentes.

E - Le handicap individuel est celui du listing en vigueur lors de chacune des trois phases.

Art.3 - Engagements.

Le club de la licenciée fait parvenir, à son Comité Départemental (ou, à défaut, à sa ligue ou CSR), le bulletin d'engagement, accompagné des droits fixés à 48 € par équipe (hors frais des parties de la phase départementale et régionale). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par l'Organisateur qui fixe la date limite de réception des bulletins.

Art.4 – Phase Départementale.

- A - Chaque équipe effectue 6 lignes en 2 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série. Le décalage est déterminé par le Comité Départemental ou à défaut par la ligue (ou CSR), en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B - B- Le quantum de qualification pour la phase régionale est déterminé par la ligue (ou CSR) avec un minimum de 60% des équipes participantes.
- C - Le Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- D - Si un Comité Départemental ne dispose pas de centre homologué, il peut effectuer sa phase dans un centre homologué de sa région.

Art.5 – Phase Régionale.

- A - Chaque équipe effectue 2 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série. Le décalage est déterminé par la ligue (ou CSR), en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B - Le quantum de qualification pour la finale régionale est déterminé par la ligue (ou CSR) avec un minimum de 30% des équipes participantes à cette phase.
- C - Chaque équipe finaliste effectue 3 lignes. A l'issue des 9 lignes, la triplète vainqueur est automatiquement qualifiée pour la phase interrégionale.
- D - Le nombre d'équipes qualifiées pour la finale interrégionale est fonction du nombre d'engagé(e)s par département composant l'Inter-Région concernée ; il est communiqué par le CNB le 1^{er} Septembre 2015.
- E - La ligue (ou CSR) décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.

Art.6 – Phase Interrégionale.

- A - Les frais de parties sont pris en charge par le CNB.
- B - Les 12 équipes se rencontrent en système « Round Robin » avec bonification de 90 quilles par match gagné et 45 en cas d'égalité.
- C - Lors du classement final, les équipes totalisant le même score (bonification comprise) sont départagées par leur meilleure bonification totale.
- D - Le vainqueur remporte le Challenge Fédéral de l'année.

Art. 7 –

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à cette compétition.

Art. 8 –

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.